

Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Fax : 02 35 20 70 66 - Mail : contact@leshellandes.fr



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Séjours au Domaine des Hellandes
Du 11 juillet au 26 août 2022

Documents d'informations à nous retourner au plus tard **1 mois avant le début du séjour**

- Fiche sanitaire de santé et autorisations de sortie, piscine, droit à l'image (même document)
- Le solde du séjour (**attention ! nous ne prendrons les chèques que jusqu'à 1 mois avant le début du séjour de votre enfant. Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau des Hellandes, possibilité de solder le séjour par Carte Bleue en appelant au 02 35 20 63 73**)
- Le lieu de départ et de retour du séjour (à confirmer si pas encore donné)



EQUIPE D'ENCADREMENT

1 responsable pour les 4-10 ans, 1 responsable pour les 11-14 ans
1 assistant(e) sanitaire
1 animateur pour 8 enfants
Des intervenants spécialisés pour les activités spécifiques

IMPLANTATION

A 20 kms du Havre, entre Angerville l'Orcher et Manéglise, se situe le Domaine des Hellandes, un lieu spécialement adapté à l'accueil des enfants. Dans un parc de 4 hectares, avec un petit bois, une salle de sports de 1200 m², 9 salles d'animation, 1 terrain de mini-football, les enfants pourront participer à une multitude d'activités avec des animateurs compétents. Le domaine possède également un poney club avec un manège et une carrière ainsi que 2 circuits, 1 pour la moto et 1 pour le quad.

NOS OBJECTIFS

Eveil à la vie en groupe, en collectivité, respect de règles de vie.
Favoriser les relations entre jeunes soit à travers un sport choisi en commun ou à travers les différentes activités qui leur seront proposées (autres activités sportives, jeux, veillées, ...)
Eveil aux sports, ainsi qu'à leurs règles.

L'ORGANISATION DES SEJOURS

Les jeunes seront hébergés au château ou au Pressoir selon l'âge des enfants.
La chambre sera sous la responsabilité d'un animateur pour la semaine qui sera leur référent pour la vie quotidienne.
Les draps sont fournis.

ACTIVITES

Au choix : Poney, Poney Galop, Poney Land, Moto, Quad, Actif Zap, Tout Elec, Ma colo, Colo Nature, Sucré salé, Hell Danse, Cré'art, Manga'land, Ma 1^{ère} colo (3 ou 5 jours)
Sur une durée de 5 jours (du lundi au vendredi), 7 jours (du lundi au dimanche) ou 12 jours (du lundi au vendredi de la 2^{ème} semaine) et pour 6 séances d'activités par semaine de 5 jours.
1 séance de piscine est prévue par séjour de 5 jours (sauf pour les séjours ma 1^{ère} colo).

UNE JOURNEE TYPE

- | | |
|----------------------|--|
| - Entre 8h et 8h45 | Lever et petit déjeuner |
| - Entre 9h et 9h30 | Début des activités (selon l'activité) |
| - 12h | Fin des activités |
| - 12h15 | Repas, temps libre |
| - 14h | Reprise des activités |
| - Entre 16h et 17h | Fin des activités, goûter, jeux, douches |
| - 19h | Repas, veillée |
| - Entre 21h30 et 22h | Dodo |



LA VIE QUOTIDIENNE

- Le lever / coucher

Des moments très importants pour les plus jeunes ; en effet, c'est à ces moments-là que le « blues » se fait ressentir. L'animateur doit y pallier par le biais de paroles réconfortantes ou d'une histoire.

- L'Hygiène

Le matin au lever, toilette au lavabo ; brossage des dents après le repas et douche tous les soirs seront le lot hygiénique quotidien des enfants.

Lavage des mains avant et après chaque repas et chaque activité.

- Courrier

Nous sensibiliserons votre enfant à l'envoi d'une carte à ses proches durant le séjour.

- Le téléphone

Les téléphones portables sont interdits !!

Il sera possible d'obtenir des informations sur le déroulement des séjours (pas de nouvelles individuellement de votre(vos) enfant(s) en appelant les Hellandes au 02 35 20 63 73, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Si vous le souhaitez, vous pourrez également laisser un message qui sera transmis à votre enfant ou aux animateurs, soit par téléphone au 02 35 20 63 73, soit par fax au 02 35 20 70 66 ou par email à adresser à contact@leshellandes.fr.

En cas d'urgence ou de nécessité, vous pourrez être mis en relation avec le responsable du séjour de vacances. Enfin pour l'extrême urgence, un numéro de mobile d'astreinte sera à votre disposition : 06 10 61 80 15.

Les jeunes pourront appeler à partir des téléphones de l'association, de 17h30 à 19h uniquement.

- L'argent de poche

Il servira uniquement au téléphone, et pour acheter des confiseries.

Il n'est donc pas nécessaire de dépasser les 10 €.

Il sera confié aux animateurs qui aideront les enfants à gérer leur capital.

Merci de bien vouloir le mettre dans une enveloppe notée au nom de l'enfant (pas de porte-monnaie) et la remettre au responsable de l'accueil.

- Les repas

Ils seront pris par groupe de vie dans la salle à manger du Pressoir. Un animateur sera présent à la table des enfants afin de les aider à se servir et de les sensibiliser aux différents saveurs.

- Santé

Un(e) assistant(e) sanitaire titulaire du PSC1 sera présent(e) sur le site et de ce fait assurera des permanences pour les petits bobos. Pour les bobos plus importants, un médecin sera contacté et la famille prévenue.

En cas d'hospitalisation, vous serez contacté par l'assistant(e) sanitaire et par un médecin de l'hôpital.

De même, il(elle) sera responsable du suivi des prises de médicaments quotidiennes pour les enfants suivant un traitement sous réserve d'être en possession de la feuille de soins.

- Allergies alimentaires et maladies suscitant une adaptation de l'alimentation

L'accueil des enfants ne se fera qu'après accord du directeur et sur présentation d'un protocole mis en place par le médecin traitant, l'allergologue ou le PAI si l'enfant mange à la cantine.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.



REGLES DE VIE

Afin de chacun puisse passer des vacances agréables, il sera demandé de respecter les règles suivantes :

- **Respect** des autres par :
 - L'absence de violence morale (insultes, menaces, moqueries) ou physique (faire mal, bagarre, coups, vols)
 - Le respect du rythme de vie de chacun (ne pas empêcher ses copains de dormir).
 - La tolérance (accepter les différences physiques, de culture, d'opinion).
- **Respect** des règles de sécurité par :
 - Ne pas courir dans les bâtiments
 - Ne pas se pencher aux fenêtres
 - Ne pas jouer avec les issues de secours
 - Ne pas sortir du domaine
 - Ecouter et suivre les consignes concernant les activités
- **Respecter** le matériel : le ranger, le nettoyer et ne pas le casser
- **Respecter** les locaux : circuler en chausson, ne pas manger dans les chambres
- **Respecter** l'environnement : ne pas casser de branches, ne pas jeter de papiers dans le parc, ne pas déranger les animaux

Les portables sont interdits durant le séjour.

Les objets de valeur (MP3, appareil photo numérique, jeux électroniques, bijoux, etc..) sont fortement déconseillés (dégradation, perte, disparition, ...). Dans le cas du non-respect de cette consigne, la responsabilité de l'association ne pourra être reconnue de toute disparition ou dégradation.

La cigarette ou la consommation de tout produit illicite est strictement interdite sur le centre des Hellandes.

Tout manquement aux règles de vie entraînant la mise en danger ou la santé physique ou morale de soi-même ou du groupe se verra sanctionné suivant une échelle progressive.

1. L'enfant sera convoqué et informé de la situation et de ses conséquences.
2. L'enfant sera de nouveau convoqué et informé, les parents ou tuteurs seront avertis.
3. L'enfant sera de nouveau convoqué et renvoyé du centre. Le retour sera pris en charge par le responsable légal / tuteur.

SUIVI MEDICALISE

Si l'état de santé de votre enfant nécessite qu'un suivi médical soit observé :

TRAITEMENTS

- **Le jeune est momentanément souffrant** : Le médecin a prescrit des médicaments qui seront à distribuer à certains moments de la journée.
 - Seul le responsable désigné du séjour ou son représentant, lui aussi désigné, peut recevoir l'information et assurer la posologie prescrite. Il devra être impérativement en possession de l'ordonnance (original) et d'une autorisation signée par le responsable légal de l'enfant.
- **La pathologie nécessite un suivi ou des prescriptions particulières** : Il est obligatoire d'être en possession :
 - Du protocole signé par le médecin généraliste ou spécialiste,
 - Du certificat médical et de l'ordonnance
 - De l'autorisation signée par le responsable légal de l'enfant et désignant la personne physique à qui sera confiée le suivi et l'accord de cette dernière d'accepter la responsabilité.

Sont concernés par ces situations : Les allergies, les régimes, des états de santé particuliers.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.

ASSURANCE

Une assurance RC générale entreprise couvre chaque participant pour les risques encourus pour la pratique d'activités ou la vie collective. Il est conseillé à chaque famille de souscrire une assurance RC de type individuelle scolaire.

